

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
16, rue Borde
13357 MARSEILLE CEDEX 20
POLE PILOTAGE ET RESSOURCES
DIVISION RESSOURCES HUMAINES

**NOTE DE SERVICE
N° 043/2013**

Objet: Supplément Familial de Traitement

Afin de me permettre de réexaminer les droits au supplément familial de traitement, les agents concernés devront adresser, dans les meilleurs délais, à la Division des Ressources Humaines, les pièces suivantes :

- ▶ une attestation de l'employeur du conjoint de non – perception du supplément familial de traitement ou à défaut une copie de son dernier bulletin de salaire,
- ▶ pour chacun des enfants scolarisés nés entre le 1^{er} septembre 1993 et le 30 juin 1998, un certificat de scolarité en double exemplaire ; pour ceux en apprentissage, deux copies du contrat d'apprentissage et un certificat de scolarité.
- ▶ A compter de deux enfants fournir une attestation de paiement des allocations familiales prouvant la charge des enfants.

Ces pièces sont à envoyer avant le 30 novembre 2013. A défaut, tout versement sera suspendu.

Par ailleurs, pour le versement du supplément familial de traitement, il conviendra de signaler au plus tôt l'arrêt des études ou de l'apprentissage des enfants qui interviendrait en cours d'année 2013 – 2014.

Pour le Directeur
du Pôle "Pilotage et Ressources "
L'administrateur des Finances publiques
adjoint
Chef de la Division Ressources Humaines
Jean-Michel ALLARD

Destinataires : *Madame le Contrôleur Financier*
Messieurs les Administrateurs des Finances Publiques Territoriaux
Mesdames et Messieurs les Chefs de Département et Inspecteurs Principaux
Mesdames et Messieurs les Responsables des CFP
Mesdames et Messieurs les Chefs de Division, de Pôle et de Service
Mesdames et Messieurs les Chargés de Mission